

RAPPORT N° 91/1-12  
au Conseil Municipal

OBJET

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'AGENCE D'URBANISME  
DE LA REUNION ET LA COMMUNE

CONTRAT D'OBJECTIFS POUR 1991

La Commune a signé avec l'Agence d'Urbanisme de la Réunion une convention-cadre pour les études d'urbanisme.

Conformément à cette convention, chaque année, un avenant établissant les études à réaliser et un bilan prévisionnel sont notifiés par l'A.U.R. à la Commune.

Je vous demande donc d'approuver cet avenant pour 1991, et de m'autoriser à signer cet acte avec l'A.U.R. pour la réalisation des études suivantes :

DETAIL DE L'OPERATION	MONTANT
Etude-pilote d'aménagement des zones à risques / Rivière des Pluies	170 000
Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain / 1ère phase	200 000
Opération de Développement du Quartier de Domenjod	150 000
Règlement de Publicité / Modifications	290 000
Association technique diverse (concours "Image de la Ville", Atelier Urbain...)	400 000

Je vous demande également de m'autoriser à signer cet avenant, et à solliciter auprès de l'Etat les subventions y afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-12  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'AGENCE D'URBANISME  
DE LA REUNION ET LA COMMUNE POUR 1991

CONTRAT D'OBJECTIFS POUR 1991

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-12 du Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve l'avenant à la convention entre l'A.U.R. et la Commune établissant les études à réaliser et le bilan prévisionnel y afférent pour 1991.

DETAIL DE L'OPERATION	MONTANT
Etude-pilote d'aménagement des zones à risques / Rivière des Pluies	170 000
Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain / 1ère phase	200 000
Opération de Développement du Quartier de Domenjod	150 000
Règlement de Publicité / Modifications	290 000
Association technique diverse (concours "Image de la Ville", Atelier Urbain...)	400 000

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer cet avenant relatif au Contrat d'Objectifs pour 1991 avec l'A.U.R., et à solliciter de l'Etat les subventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 2.2 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 12. Rapporteur : Mickaël NATIVEL.

Mickaël NATIVEL procède à la lecture du Rapport.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.